

DISPOSITIF

DISPOSITIF : ACTIONS INTERNATIONALES

LE DISPOSITIF REGIONAL : 3 AXES

Accompagner les **acteurs franciliens** engagés à l'international
Appel à projet permanent

- Promotion des Objectifs de développement durable (ODD)



- Promotion de la Francophonie



- Soutien aux minorités du Moyen-Orient



1

Quels porteurs et quels projets sont éligibles au dispositif ?

LE PORTEUR DE PROJET



Basé en Île-de-France
1 an d'existence

Association loi 1901
Personne morale de droit public
Fondation
Economie Sociale et Solidaire
(ESS)



Partenaire local



Il est également possible de travailler avec un ou plusieurs partenaires franciliens

LE PROJET



- But non lucratif
- Contribution au développement local et retombées économiques-sociales-culturelles
- Implication du partenaire local
- Aval autorités locales et information du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC)
- Zones géographiques concernées



Sont exclus du dispositif:

Les projets visant uniquement à octroyer une somme d'argent (bourse par exemple) pour soutenir une cause ou des individus ; les dons sous toutes leurs formes ; les échanges entre populations sans autre finalité que la rencontre ; les reportages photographiques ; les projets à finalité politique, ethnique ou religieuse ; les projets mis en œuvre par des mineurs ; les rallyes sous toutes leurs formes ; les projets d'échanges culturels ; les stages et les projets de volontariat n'ayant d'autre finalité que celle de l'intéressé(e).

ZONE GEOGRAPHIQUE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Promotion des ODD

- Zones de coopération avec la Région et hors pays de l'Union Européenne :

Canada, Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, Liban, Arménie, Chine, Vietnam



ZONE GEOGRAPHIQUE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Francophonie

- Pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) situés hors de l'Union Européenne
(<https://www.francophonie.org/>)

Stratégie Francophonie

- Apprentissage du Français
- Rayonnement de la culture francophone
- Affirmation de nouvelles solidarités
- Promotion des échanges (économiques, de recherche et d'innovation)



Recommandations en matière de sécurité du MEAE

ZONE GEOGRAPHIQUE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Minorités du Moyen-Orient

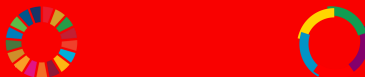


- Territoires concernés :

Irak, Syrie, Turquie, Liban, Jordanie, Egypte, ainsi que tout pays du périmètre géographique mentionné où les minorités ethniques, sexuelles et religieuses font l'objet d'une discrimination par l'autorité publique.

Domaines prioritaires :

- La couverture des besoins vitaux et la sécurité alimentaire
- L'amélioration de l'habitat et des conditions de logement des populations persécutées
- L'accès aux soins
- L'accès à un accompagnement psychologique et juridique
- L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle
- La réhabilitation d'infrastructures (eau et assainissement, gestion des déchets, approvisionnement énergétique, etc.) et de services aux populations locales
- L'appui institutionnel aux collectivités territoriales.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

	<i>ODD et Francophonie</i>	<i>Minorités du Moyen-Orient</i>
		
<i>Nature de l'aide</i>	Investissement ou Fonctionnement	Investissement ou Fonctionnement
<i>Montant de l'aide</i>	Maximum 50% des dépenses du projet	Maximum 50% des dépenses du projet
	Encouragement à mobiliser d'autres sources de financement	

ENGAGEMENTS DES PORTEURS

- La publication d'offre(s) de stage et d'alternance
 - Jusqu'à 23 000 euros de subvention► au moins une offre
 - Entre 23 000 et 100 000 euros de subvention► au moins 2 offres
 - Au-delà de 100 000 euros de subvention► au moins 3 offres

- La validation de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République

- La mise en place d'actions de valorisation et de communication

2

Comment s'organise le dispositif ?

MODALITES DU DISPOSITIF

- Dépôt des candidatures via Mes Démarches – www.mesdemarches.iledefrance.fr
- **Instruction au fil de l'eau** durant 3 à 4 mois minimum d'instruction avant une présentation en Commission permanente
- **Signature de la convention d'attribution** de la subvention avant le démarrage du projet. Pas de démarrage anticipé sauf dérogation

MODALITES D'INSTRUCTION ET DE VALIDATION

- Instruction des dossiers selon des critères de pertinence, faisabilité, capacité de gestion de projet du bénéficiaire
- Critères d'impact : nombre de bénéficiaires, impact local, conditions de pérennisation
- Présence des pièces justificatives : notamment, devis pour chacune des dépenses, qualité du partenariat, justification de la propriété des terrains concernés
- Avis du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC)

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire de la subvention à l'issue du vote de l'assemblée régionale : obligatoire, elle établit les termes de prise en charge et définit les modalités d'exécution du projet
- Communication : mention obligatoire du soutien de la Région Île-de-France pour toute communication écrite ou orale, présence du logo
- Suivi-évaluation : la Région se réserve le droit de procéder à une évaluation ou un audit

VOTRE CONTACT

actionsinternationales@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

